



RÉUNION du Comité d'Etablissement DT Ile de France

CE du 26 Mai 2010

LES REPRÉSENTANTS DE LA CGT :

Elus Titulaires :

DEBAR Philippe
FORTUNE Laura
PALAU Jean-Marc
GERBER Serge
PORET Magali

Elus Suppléants :

THOMAS Corine
BOUILHAC Christian
GELASSE Marie-Josée
PADONOU-LOKO Emmanuelle
LECONTE Jean-Marc

Représentant Syndical CGT :

JAFFEUX Jean-Pierre
Expert : Joël Perrin pour le point 3

Principaux points à l'ordre du jour :

- 1) Rapport annuel emploi 2009
- 2) Ouverture des dimanches dans les AD IdF
- 3) CCO Paris Rattachement équipes à DCE
- 4) Suppression AVSC Paris (suite)
- 5) Fonctionnement
 - a) Remplacement d'élus CGT
 - b) Avenant programme vacances
 - c) Mode opératoire secours
 - d) Prêts étude
 - e) Projet culturel
- 6) Mobilité à France Télécom

Emploi, les années se suivent avec toujours la même logique !

Lors de ce CE, la direction a présenté aux élus, en information consultation, le rapport annuel de l'emploi en 2009 sur la Direction Territoriale Ile de France. Pas de surprise, comme les autres années, l'emploi est en forte décroissance. L'effectif social (*Emplois Temps Plein*) était de 10976 au 31 décembre 2008 ; 10081 au 31 décembre 2009. Durant cette période 630 personnes ont été transférées dans une direction nationale, la Direction Clients Entreprises (*CE VMF*) pour constituer les agences PRO et PME. Si on « neutralise » ce transfert, la baisse de l'emploi est de 2,8% (- 311) en 2009.

Au 31 décembre 2009 :

- L'effectif hors activité était de 2162 emplois (912 CFC ; 231 congés de maladie et longue durée ; 1019 pour raisons diverses).
 - L'insertion professionnelle représentait 740 personnes (689 apprentis ; 51 contrats de professionnalisation).
 - 639 salariés ont rejoint la DT, dont 132 recrutés en externe. Dans le même temps 1580 l'ont quittée : 139 pour une mobilité fonction publique, un PPA, ou un essaimage ; 630 ont été transférés dans les agences PRO et PME ; et 90 sont partis en retraite...
 - L'intérim correspondait à 91 800 € et la sous-traitance à 1 313 emplois, en moyenne mensuelle.
- Les perspectives pour 2010 ne sont guère plus réjouissantes, la DT table sur une nouvelle réduction de 2% des effectifs.**

Lors de ce CE, la DT a également fait le point sur :

- Les mobilités vers la province : à la mi-mai 2010, 178 situations étaient identifiées (84 mobilités réalisées ou avec une date fixée ; 46 mobilités envisageables ; 31 mobilités difficiles ; 17 demandes clôturées - voir article).
- La mise en œuvre de l'accord senior : fin avril, 270 entretiens ont été réalisés par les ED et seulement 70 signatures de TPS.

Pour la CGT, la politique de FT et de la DT IDF en matière d'emploi reste inchangée depuis des années. Elle se résume en trois axes :

- Réduction du personnel persistante depuis la création de la DT.
- Appel à la sous-traitance de manière importante.
- Appel aux emplois précaires, CDD, Intérim, apprentis, etc. qui servent de variable d'ajustement d'effectif dans l'entreprise.

Pour la CGT l'emploi est étroitement lié aux conditions de travail et à la qualité du service rendu. Ce n'est pas aux personnels de supporter cette politique de recherche éfrénée de gain de productivité et de satisfaction des appétits toujours plus importants des actionnaires et des marchés financiers.

Oui, les créations d'emplois sont incontournables pour pérenniser l'avenir de notre entreprise en intégrant des jeunes pour faire baisser la moyenne d'âge et éviter une perte totale des compétences.

Malheureusement ce n'est pas la volonté de la direction. En toute hypocrisie, elle utilise les nouvelles dispositions, TPS et mobilité province, pour continuer ses réorganisations. La direction ne cache plus sa volonté de transférer des emplois en province sans recruter pour remplacer et ainsi accroître la sous-traitance en Ile de France.

Avec l'accord sur le TPS, elle a la possibilité de renouveler l'emploi, en permettant aux anciens de travailler en temps partiel et ainsi recruter de nouveaux salariés. Mais son refus, pratiquement systématique, d'accorder une prime qui peut être égale à 24 mois de salaire est un frein important à la prise du TPS. D'ailleurs, la DT peu à l'aise dans ses baskets, suite à une question CGT, a refusé de faire le point sur l'octroi de ces primes... Comme elle refuse de communiquer le bilan des recrutements suite aux engagements de FT.

Manifestement le nouveau France Télécom a du mal à voir le jour, d'autant que les directions n'en n'ont pas la volonté.

Les élus du CE ont émis un avis défavorable sur ce rapport.

Comme toujours, c'est la mobilisation des personnels qui fera la différence.



Ouverture des dimanches dans les AD de la DT IDF. Pour la CGT c'est toujours NON !!!

Pour la CGT, notre position sur l'ouverture du dimanche reste inchangée. Nous sommes contre le travail dominical.

Une fois ce principe réaffirmé, nous notons une fois de plus que le dossier présenté fait abstraction de tout bilan économique malgré nos demandes répétées depuis 2007.

Nous demandons en effet que soit présenté en CE le chiffre d'affaire de chaque boutique ouvertes par dimanche avec en face les coûts salariaux et les coûts de fonctionnement de manière que les élus du CE puissent avoir des éléments précis pouvant les aider à émettre un avis éclairé sur le sujet.

Le Directeur de l'AD présent en séance a lâché que l'ouverture du dimanche n'est pas forcément bon économiquement pour l'entreprise, et que les 2 AD envisageaient la réduction à 3 dimanches par an... Donc, le travail du dimanche dans les boutiques de FT ne tient pas économiquement et les rares achats effectués ce jour là sont un simple report de l'achat non fait la semaine. Que l'entreprise elle-même avoue, même du bout des lèvres cette évidence ne fait que conforter la CGT dans sa demande de fermeture des boutiques le dimanche.

En effet, si les résultats étaient bons le dimanche, pourquoi ne pas les présenter aux élus du CE de la DT IDF ???

En réalité l'objectif de France télécom est plus dogmatique qu'économique : Il faut banaliser à tout prix le travail du dimanche pour casser le repos dominical. De plus l'entreprise doit donner des gages au gouvernement qui en a fait un axe de bataille contre les droits des salariés.

Concernant le « *volontariat forcé* », celui-ci n'existerait pas si les salaires des vendeurs et personnels étaient revalorisés de manière à permettre la satisfaction des besoins sans avoir à sacrifier sa vie personnelle et familiale le dimanche.

L'action pour imposer l'augmentation des salaires et la fin du travail de dimanche doit donc se poursuivre jusqu'à la victoire.

Les représentants de la DT n'ayant pas pu fournir en séance toutes les réponses aux questions posées par les élus, notamment une liste précise des dates d'ouvertures par boutique et par AD, les autorisations préfectorales ou communales... ; ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CE pour consultation.



Rattachement de l'équipe DVI du Centre Client Orange de Paris vers les équipes DVI de VMF.

Encore un projet présenté aux élus du CE de la DT IDF en simple information et sans consultation de la partie prenante c'est-à-dire le CE de VMF.

Un projet qui est la résultante de la politique de l'emploi de l'entreprise qui au fil des transformations et orientations amènent peu à peu ces personnels à changer de métier insidieusement et sans contre parties.

Les militants CGT sont allés au plus près des personnels pour recueillir leurs questions, leurs interrogations et leurs souhaits.

Les personnels de DVI du CCO Paris souhaitent être informé par un responsable de DVI (Directions des Ventes Indirectes) sur les horaires du service prenant sur le fonctionnement de DVI.

Ce changement hiérarchique est-il considéré comme une mutation ?

Le personnel réclame aussi une fiche de poste pour bien délimiter leur fonction et leur métier.

Même sur un projet que l'entreprise juge peu important (pas ou peu de changement au niveau du métier, pas de mouvement géographique) les personnels se posent bon nombre de questions.

Si l'entreprise s'est engagée sur la fiche de poste et la communication de la part de DVI en direction des personnels, les militants et élus CGT resteront vigilants avant pendant et après la réalisation de ce changement hiérarchique.

Projet de suppression de l'AVSC Paris (suite)

Ce projet de rattachement de l'AVSC Paris à l'AVSC Sud et Est, est passé une première fois en CE le 29 mars, (*voir précédent CR*) entre temps des négociations sur les IRP ont eu lieu, elles ont permis le **maintien des instances** DP, CHSCT, et DS de l'AVSC Paris, et leur rattachement à l'AVSC SE.

Lors de cette première présentation de nombreuses questions ont été posées par les élus :

- sur les accords RTT : l'accord de Paris sera maintenu
- sur le règlement intérieur : réponse imprécise
- sur le plan de promotion : il n'y aurait pas de différence dans les plans de promos
- sur la PVV des soutiens : les rémunérations seront maintenues
- sur les horaires et le temps de loggage/déloggage : pas de décision
- sur le samedi : pas de décision
- sur les recrutements dans les activités transverses et la gestion des PVV : 4 ou 6 embauches
- sur la pérennité du site Philippe Auguste ainsi que de toutes les activités de l'AVSC Paris : réponse de P. Besse : « *il n'est en aucune façon prévu de déménager Philippe Auguste* »...
- sur la mutualisation des flux : réponse « *cette mutualisation n'est pas envisagée à court terme mais sera probablement abordée à terme* »

Comme pour chaque réorganisation ; **il faudra lutter pour conserver les acquis et maintenir les emplois**

La CGT a rappelé ses revendications : maintien et développement des AVSC , maintien et création de sites AVSC dans chacun des départements d'ile de France pour rapprocher le travail des lieux de vie ; reprise de la sous-traitance ...

L'avis des élus sera demandé au prochain CE.

La CGT demande que les avis soient bien distincts :

- d'un côté l'évolution sur les IRP
- d'un autre côté l'avenir de l'AVSC Paris

Mobilité à France Télécom : Obtenir des emplois et des règles identiques pour tous !!!

Suite aux mobilisations des salariés, France Télécom et notamment la DTIF, ont été contraints d'ouvrir un peu les vannes des mobilités. Ainsi, depuis le mois d'octobre, plus de 150 dossiers « *sensibles* » ont été examinés et ont été réglés ou vont l'être, probablement d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, des discussions ont été ouvertes en vue de définir une méthode pour les mobilités inter DT.

Les propositions de la DT sont les suivantes :

- Tous les appels à candidature seront dans PMI (*anciennement Planète emploi*).

Commentaire CGT : C'est le minimum, et de plus, cela confirme que ce n'était pas le cas précédemment malgré les dénégations de la direction ainsi que la CGT l'avait dénoncé.

- Soutien et suivi particulier pour les salariés « *en difficulté* ».
- Chaque candidat envoie son CV et sa lettre de motivation.
- Chaque candidature sera examinée selon les critères de compétence. Un entretien éventuel suivra. Mais, la DT prenante doit s'assurer, avant d'organiser un entretien que, le cas échéant, la DT cédante sera d'accord pour laisser partir le salarié.

Commentaire CGT : c'est comme avant. C'est la DT cédante, qui décide. La question posée est celle des critères qui vont présider au choix : laisser partir ou non.

Or, c'est précisément sur cette problématique, des critères de choix, que nos divergences sont les plus fortes.

La DTIF refuse (*pour l'instant*) de fixer des règles claires et transparentes préférant évoquer la question des effectifs. En d'autres termes, pour paraphraser une célèbre expression, c'est le marché qui décide et qui s'auto régule.

Plus pragmatique, la CGT revendique que des critères clairs et connus de tous soient établis afin que chacun puisse connaître les règles pour empêcher tout favoritisme ou discrimination (*réels ou supposés*).

➔ **Le salarié reçoit systématiquement une réponse. Commentaire CGT : cette réponse sera-t-elle écrite ?**

Fidèle à sa mission, la CGT vous informe et continuera à vous informer. Néanmoins, la mobilisation des salariés est indispensable pour imposer, sur ce sujet comme sur d'autres, que les choses changent et que France Télécom soit réellement différent, au delà des mots et des déclarations d'intention.

Le problème de la mobilité ne pourra durablement devenir (ou redevenir) un droit pour toutes et tous que si deux conditions essentielles sont réunies :

- 1) L'emploi, donc des recrutements conséquents sur l'île de France.
- 2) Des règles claires et égales pour toutes et tous.

Pour cela l'action des salariés est plus que nécessaire !!!

Renouvellement membres CGT commissions obligatoires du CE

Les élus ont désigné sur proposition de la CGT de nouveaux membres CGT. Ainsi pour la

Commission égalité professionnelle :

Lamia EL MEDDEB de l'AE Paris,
remplace Laura FORTUNE

Commission emploi métier :

Emmanuelle PADONOUKO de
l'AVSC Paris,
remplace Christian BIENVENU

Jean Baptiste BRESARD

de l'UIA PARIS,
remplace Thierry MORANGE

Activités Sociales Culturelles

Vacances adultes :

Une majorité d'élus (*SUD et CGT*) a adopté un avenant au programme vacances hiver 2010 – 2011 du CE. Celui-ci prévoit entre autre les plafonds par QF des aides du CE pour les locations. FO a voté contre et CFDT et CGC se sont abstenus.

Aides d'urgence et secours

Le texte gérant ces aides exceptionnelles a été actualisé tout en gardant ses objectifs initiaux, à savoir que tout dossier doit être monté par une assistante sociale ; l'intervention du CE ne peut intervenir qu'après celle de l'employeur, et des autres sources possibles (*sécurité sociale, municipalités, conseil régionaux et généraux, MG, etc...*).

Prêts études

Les modalités (*identiques à l'an dernier*) ont été reconduites auprès du crédit coopératif par 19 voix sur 20 (*SUD, CGT, CFDT, FO*), la CGC s'y opposant.

**Rendez-vous sur le site du CE
pour tous les détails de ces trois mesures.**

Projet culturel :

Les propositions de cadrage enfin présentées au CE.....

Les élus CGT se réjouissent que ce projet qu'ils soutiennent depuis le début vienne enfin au CE. Malgré quelques désaccords, nous avons voté favorablement pour en permettre enfin la mise en œuvre.

Ce projet doit, au travers d'initiatives, de créations culturelles, montrer et débattre de la nécessité de recréer du lien, de la solidarité. Comment favoriser l'épanouissement, l'expression des salariés? En quoi le CE peut-il, au travers de ses propositions d'Activités Sociales et Culturelles, créer des solidarités? Ce projet donnerait aussi une suite à la création de la pièce de théâtre forum, « *les impactés* », produite par le CE de la Direction Régionale IDF ouest en 2007. Il s'adresse tant aux salariés actifs et leurs familles, qu'aux retraités.

La CGT a émis la proposition de pouvoir associer au groupe de pilotage des collègues non élus à la sous-commission, mais cette proposition a été rejetée par SUD. Il est bien dommage de se priver de compétences et de bonnes volontés, et ainsi de vous interdire la participation au montage de projets. Nous avons la conviction que l'implication dans les Activités Sociales et Culturelles du plus grand nombre est la condition de leur réussite et de leur appropriation par tous.

Nous souhaitons aussi que le « *non consommé* » 2009 en la matière soit reporté sur ce projet (*étalé sur 3 ans, de 2010 à 2012*). La majorité SUD semble souhaiter faire une réserve avec les sommes non consommées. Un vote sur l'utilisation de cette somme est programmé au CE de juin, la CGT fera entendre ses propositions...

**Résultats des votes au CE sur le projet culturel :
CGT et SUD ont voté pour, la CFDT et la CGC se sont abstenus et FO a voté contre.**